

CH_VB 6018 2006-1965 vom 18. Juli 2006

Bundesverwaltung, 2006-07-18, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_6018_2006-1965_

FR: CH_VB 6018 2006-1965 du 18 juillet 2006

IT: CH_VB 6018 2006-1965 del 18 luglio 2006

Volltext

6018 2006-1965 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr) – 06-8658 / 110713 S.A. des Pneumatiques MICHELIN, 1762 Givisiez logistique, dépôt de pneumatiques besoins spéciaux de consommation 31 H 15.07.2006–14.07.2009 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (Art. 17 LTr) – 06-8660 / 100246 Sottas SA, 1630 Bulle débitage, peinture et chargement / manutention horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques 5 H 27.03.2005–26.03.2008 (Modification) Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr) – 06-8669 / 110720 Etrali (Suisse) SA, 1227 Les Acacias Telecomunicaton: Installation de central téléphonique (ACU-PBX) pour les bourses besoins spéciaux de consommation 3 H 01.07.2006–30.06.2009 (Nouveau permis) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Condi- tions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

6019 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr) – 06-8505 / 100563 Nestlé Suisse S.A., 1350 Orbe conditionnement du café, mécanicien conditionnement, boissons instantanées BI, logistique horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 28 H, 8 F 16.04.2006–15.04.2009 (Renouvellement/modification) – 06-8568 / 100252 Socodim SA, 1401 Yverdon-les-Bains atelier d'usinage horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 5 H 13.08.2006–12.08.2009 (Renouvellement/modification) Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (Art. 17 LTr) – 06-8537 / 110617 Widec SA, 2740 Moutier décolletage, centre CNC: contrôle et chargement des machines de production horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 1 H 01.07.2006–30.06.2009 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr) – 06-8544 / 100999 Dixi Cylindre SA, 2400 Le Locle décolletage CNC + came (ravitaillement) horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 3 H 01.06.2006–31.07.2009 (Nouveau permis) – 06-8570 / 100072 Wago Contact SA, 1564 Domdidier injection, automates, étampage, mécanique. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 117 H, 69 F 01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification)

6020 Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1) – 06-8538 / 110374 Coelec SA, 1203 Genève service de piquet pour le site BNP PARIBAS, Place de Hollande 2, Genève besoins spéciaux de consommation 1 H

01.08.2006–31.07.2009 (Nouveau permis) – 06-8577 / 100072 Wago Contact SA, 1564 Domdidier service de piquet pour les départements: injection, automates, étampages, entretien, mécanique. besoins spéciaux de consommation 9 H 01.01.2006–31.12.2008 (Nouveau permis) Permis de travail pour les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr) – 06-8567 / 109912 Nestlé Nespresso S.A., Paudex, 1950 Sion Call-Center besoins spéciaux de consommation 10 H, 10 F 20.09.2004–19.09.2007 (Modification) Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1) – 06-8576 / 100072 Wago Contact SA, 1564 Domdidier injection, automates, étampage, mécanique. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 32 H, 28 F 01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement/modification) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

6021 Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48). 18 juillet 2006 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2006 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 28 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 18.07.2006 Date Data Seite 6018-6021 Page Pagina Ref. No 10 139 787 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.